

Initiatives ministérielles

traitée à la phase un. À mon avis, c'est une question qui doit être traitée à la phase deux.

• (2030)

Le député d'en face n'a peut-être pas obtenu les mêmes renseignements que moi. Si je comprends bien, lors des dernières élections, les sans-abri ont été recensés par Élections Canada. Il s'agit d'une question de politique, et rien dans la loi actuelle n'interdit de le faire.

En fait, étant donné les autres changements, l'idée de faire prêter serment au bureau de scrutin et d'ouvrir la liste jusqu'à cinq jours au maximum avant le jour des élections devient plus acceptable. Ce processus devrait inclure un délai plus long quand on fait appel des décisions initiales, cela devrait être là aussi. Il s'agit peut-être d'un renseignement différent. Quand nous examinerons les articles un à un, quand les représentants d'Élections Canada seront devant nous, c'est une question qu'il vaudrait sûrement la peine de poser et de consigner au compte rendu. Peut-on, oui ou non, recenser les sans-abri à ce stade? Je pense que oui, et je pense qu'on l'a fait.

M. Murphy: Je vais répondre brièvement, monsieur le Président.

Lorsque le comité a été saisi de cette question quelques semaines après que le gouvernement ait présenté cette mesure législative, nous avons consulté Élections Canada à ce sujet. Mon interprétation de la réponse que nous avons reçue est qu'on fait effectivement une tentative si quelqu'un se trouve déjà dans un refuge ou un autre lieu du genre. Même là, on fait peu de cas de la loi actuelle qui exige que ces gens aient séjourné dans ce refuge au cours des dix jours qui précèdent. Le fait est qu'à Élections Canada, on ne se soucie probablement pas de la loi en vigueur, mais qu'arriverait-il si quelqu'un contestait un jour cette disposition?

Par ailleurs, le Canada compte un grand nombre d'autres sans-abri qui n'entreraient même pas dans cette catégorie et qui, si les recommandations de la commission royale étaient adoptées et avec une approche progressiste—et je pense qu'il est très important d'adopter une approche progressiste—lorsqu'on sait que dans certains circonscriptions de Toronto, dans certaines circonscriptions de Winnipeg et d'ailleurs. . .

Une voix: Thunder Bay.

M. Murphy: Thunder Bay, dit mon collègue, il y a des lieux où les sans-abri ont tendance à se regrouper. Il peut s'agir d'une soupe populaire. Ce n'est pas un domicile, mais un lieu où des itinérants viennent manger une, deux ou trois fois par semaine, ou même tous les jours. Vous

pouvez les joindre si vous vous rendez dans ces lieux. C'est le genre d'approche que recommandait la commission royale. J'ai observé que, lors du dernier recensement, les Américains avaient fait de même pour obtenir des données démographiques plus précises.

Je suis d'avis que l'on devrait se pencher sur ces mesures positives pour que tous les Canadiens, quelle que soit leur situation financière actuelle, puissent voter.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à rendre brièvement hommage à l'ensemble des membres du comité spécial pour le travail qu'ils ont accompli. Leur tâche n'était pas facile, compte tenu du nombre d'heures de travail qu'ils ont dû consacrer non seulement aux séances, mais aussi à l'étude du rapport de la Commission royale; compte tenu également des autres interventions qui se sont produites, que ce soit durant le processus officiel des audiences ou dans la correspondance qu'ils ont reçue.

Peu importe leur allégeance politique, les membres du comité ont fait de l'excellent travail, que ce soit lors de l'examen des questions, des documents, des idées, ou à la phase I, où ils ont présenté un projet de loi dont le Cabinet a su produire une version acceptable. Je ne dis pas que je suis d'accord en tout point avec la version finale. Je crois cependant que les membres du comité méritent tous nos remerciements et ceux du public canadien pour le travail qu'ils ont accompli.

Je voudrais également, par la même occasion, rendre hommage à mon ancien collègue, l'ancien whip du gouvernement avec qui j'ai travaillé pendant de nombreuses années. Je tiens à dire qu'il a fait de l'excellent travail en tant que whip en chef du gouvernement et qu'il nous manque. Nous lui souhaitons également bonne chance dans ses nouvelles fonctions de «faiseur de discours» à la Chambre des communes.

Je voudrais cependant poser à mon collègue une question qui fait suite à des propos qu'ils a tenus plus tôt. Il parlait de la nécessité d'imposer des mesures de contrôle durant les campagnes à la direction des partis politiques. On me corrigera si je me trompe, mais je crois que le premier ministre a annoncé en fin de semaine dernière que les dépenses de chaque candidat à la direction du Parti progressiste-conservateur seraient limitées à 900 000 \$. Cette limite n'inclurait cependant pas les coûts liés à l'emploi de personnel et au transport.

• (2035)

Je me demande si mon collègue de Churchill aurait quelque chose à dire sur l'efficacité réelle des mesures de contrôle des dépenses, puisque mon parti l'avait chargé d'organiser le travail préliminaire concernant les mesu-